

PROCES- **VERBAL**

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI

1^{er} DÉCEMBRE 2025

**Canada
Province de Québec
MRC Maria Chapdelaine
Municipalité de Saint-Stanislas.**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, tenue le 1^{er} décembre 2025, au lieu et à l'heure habituelle des séances du conseil municipal, de la municipalité de Saint-Stanislas, de 19 h 30 à 19 h 55 sous la présidence de Mme la Mairesse France Simard.

Étaient présentes :

Mmes les conseillères : Jade Valois
Catherine Gagnon

MM les conseillers : Yannick Charbonneau
Dave Villeneuve

Également présents : Un citoyen
Mme Cathy Fontaine
M. Mario Biron

A 19 h 30 après constatation du quorum, la séance est ouverte. Mme Caroline Gagnon, agit comme secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025.

- 1- Ouverture de la séance;
 - 2- Adoption de l'ordre du jour;
 - 3- Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2025 (avec exemption de lecture);
 - 4- Adoption des comptes à payer;
 - 5- Adoption du rapport des salaires nets;
 - 6- Rapport :
 - a. Aqueduc, égout;
 - b. Résultat sur la qualité de l'eau;
 - c. Voirie municipale;
 - 7- Développement local et loisirs;
 - 8- Restaurant Au Clocher, centre multifonctionnel :
 - a. Résiliation entente avec Pascale Rioux et Stéphanie Asselin;
 - b. Adoption entente avec Thérèse Girard et Elayne Potvin;
 - 9- Adoption contrat Refuge Animal;
 - 10- Adoption du calendrier des assemblés du conseil pour 2026;
 - 11- Avis de motion du règlement no : 482.2025 ayant pour objet d'établir le budget 2026 et de fixer les taux de taxes pour 2026;
 - 12- Lecture des compteurs d'eau et charge additionnelle aux excédentaires;
 - 13- Dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes;
 - 14- Adoption du plan d'intervention en aqueduc et égout pour la TECQ;
 - 15- Résolution TECQ (programmation);
 - 16- Demande au Plan Nord pour bloc sanitaire jeux d'eau;
 - 17- Affaires nouvelles;
 - 18- Période de questions;
 - 19- Clôture de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE.

La séance débute à 19 heures 30.

2. 119.12.2025 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1^{er} DÉCEMBRE 2025.

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas, du lundi 1^{er} décembre 2025 soit et est adopté tel que présenté.

**3. 120.12.2025 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025
(AVEC EXEMPTION DE LECTURE);**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que les minutes du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 novembre 2025 (avec exemption de lecture) soient et sont adoptées telles que rédigées et présentées;

4- 121.12.2025 ADOPTION DES COMPTES À PAYER.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. M. YANNICK CHARBONNEAU;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que les comptes à payer présentés par la greffière-trésorière, dont un certificat a été émis pour les dépenses encourues soient et sont adoptés tel que présentés :

TOTAL COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2025 : 117 558.27\$

5- 122.12.2025 ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. M. YANNICK CHARBONNEAU ;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

Que le rapport des salaires nets présentés aux membres du conseil soient adoptés pour un montant total de 16 995\$.

GRAND TOTAL DES DÉPENSES : 134 553.27\$

Je, soussignée, Caroline Gagnon, greffière-trésorière et directrice générale de la municipalité de Saint-Stanislas, certifie sous mon serment d'office, que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus décrites par le conseil de la municipalité de Saint-Stanislas.

06- RAPPORT

6-a) AQUEDUC-ÉGOUT

Au niveau de l'aqueduc et de l'égout tout va bien.

6-b) RÉSULTATS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU.

Nous n'avons reçu aucun résultats après la réunion du 10 novembre.

6-c) VOIRIE MUNICIPALE

Tout va bien au niveau de la voirie.

07- DÉVELOPPEMENT LOCAL ET LOISIRS.

Bilan de la fondue, plume chanceuse

Le souper de la plume chanceuse organisé par la Corporation Falo a eu lieu le 8 novembre dernier. Les revenus générés par l'activité sont de 12 448\$ et les dépenses de 8 420\$. Un bénéfice de 4 028\$ a donc été enregistré grâce à cette activité.

Dépouillement arbre de Noël

Le dépouillement de l'arbre de Noël a eu lieu hier le 30 novembre. Un cadeau et une collation ont été offerts aux jeunes de la municipalité. Un père-noël a remis les cadeaux. Il y avait aussi un spectacle avec un magicien. L'activité a vraiment été appréciée de tous.

**08-RESTAURANT AU CLOCHER, CENTRE
MULTIFONCTIONNEL :**

a. 123.12.2025 Résiliation entente avec Pascale Rioux et Stéphanie Asselin.

ATTENDU QUE suite à divers événements l'entente avec les gestionnaires du restaurant Pascale Rioux et Stéphanie Asselin doit être résiliée;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas résilie l'entente avec Pascale Rioux et Stéphanie Asselin concernant le restaurant Au Clocher.

b. 124.12.2025 Adoption entente avec Thérèse Girard et Elayne Potvin.

CONSIDÉRANT QUE Mmes Thérèse Girard et Elayne Potvin désirent prendre la gestion du restaurant;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a payé un inventaire de départ pour l'opération du restaurant au Clocher aux deux dernières gestionnaires;

CONSIDÉRANT QUE nous avons donné des subventions aux autres personnes qui ont pris la gestion du restaurant;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité donne tout l'inventaire de nourriture qui restait aux nouvelles gestionnaires afin de voir à la gestion du restaurant Au Clocher;

QUE la Municipalité adopte l'entente telle que déposée auprès de chacun des membres du conseil et que Mme France Simard, Maire et Mme Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très., soient autorisées à signer l'entente;

09- 125.12.2025 ADOPTION ENTENTE REFUGE ANIMAL.

ATTENDU QUE notre municipalité désire renouveler son entente avec le Refuge animal de Roberval;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Stanislas adopte le renouvellement de son entente avec le Refuge animal de Roberval telle que déposée auprès de chacun des membres du conseil;

QUE Mme Caroline Gagnon, directrice-générale et Mme France Simard, Maire soient autorisés à signer tout document concernant cette entente;

10- 126.12.2025 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2026.

Considérant que l'article 148 du Code municipale du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR M. DAVE VILLENEUVE;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2026**, qui se tiendront le **lundi ou mardi** et qui débuteront à **19 heures 30**;

**12 janvier, 2 février, 2 mars, 7 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, 10 août,
8 septembre, 5 octobre, 2 novembre, 7 décembre**

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et greffière-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

**11- 127.12.2025 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NO : 482.2025
AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE BUDGET 2026 ET DE
FIXER LES TAUX DE TAXES.**

Avis de motion est donné par **M. DAVE VILLENEUVE**, qu'à une séance subséquente, la Municipalité de Saint-Stanislas déposera un règlement qui portera le numéro 482.2025 ayant pour objet d'établir le budget de l'année 2026 et de fixer les taux de taxes.

Ce règlement a été déposé auprès de chacun des membres du conseil municipal. En conséquence une dispense de lecture est demandée et acceptée.

12- 128.12.2025 LECTURE DES COMPTEURS D'EAU ET CHARGE ADDITIONNELLE AUX EXCÉDENTAIRES.

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

Que la municipalité de Saint-Stanislas autorise sa directrice-générale et greffière-trésorière à imposer une charge additionnelle à ceux qui auront dépassé la limite permise pour la consommation d'eau potable;

Que M. Jean-Raphaël soit autorisé à passer par les résidences pour effectuer la lecture des compteurs d'eau;

13- 129.12.2025 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR LES TAXES MUNICIPALES.

ATTENDU QU'A chaque année la directrice-générale doit déposer la liste des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

ATTENDU QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité a été déposé auprès de chacun des membres du conseil pour un total de 47 246.36\$ avant les frais et intérêts;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE la liste des personnes endettées envers la municipalité soit adoptée tel que déposé auprès de chacun des membres du conseil en date du 30 novembre 2025;

QU'UN avis soit envoyé aux propriétaires ayant plus de deux années de retard;

14- 130.12.2025 ADOPTION DU PLAN D'INTERVENTION EN AQUEDUC ET ÉGOUT POUR LA TECQ.

ATTENDU la municipalité doit faire un plan d'intervention afin de pouvoir aller chercher des montants à la TECQ;

ATTENDU que les ingénieurs de la MRC Maria-Chapdelaine ont réalisé notre plan d'intervention et nous ont déposé celui-ci;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE le plan d'intervention soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

15- 131.12.2025 RÉSOLUTION POUR LA TECQ.

ATTENDU QUE :

-La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

-La Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

IL EST PROPOSÉ PAR M. YANNICK CHARBONNEAU;

APPUYÉ;

ET RÉSOLU UNANIMENT :

QUE :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- La Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;
- La Municipalité s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

16- 132.12.2025 DEMANDE AU PLAN NORD (FIPN) POUR BLOC SANITAIRE JEUX D'EAU.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Stanislas désire faire une demande de subvention au programme Plan Nord;

ATTENDU QUE cette subvention nous permettrait de faire l'installation d'un bloc sanitaire près des jeux d'eau au centre du village dans le parc;

EN CONSÉQUENCE :

**IL EST PROPOSÉ PAR MME JADE VALOIS;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT :**

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme Plan Nord;

QUE la municipalité a pris connaissance du guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage aussi, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

17- AFFAIRES NOUVELLES.

18- PÉRIODE DE QUESTIONS.

19- 133.12.2025 CLÔTURE DE LA SÉANCE.

Après épuisement des points à l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME CATHERINE GAGNON;
APPUYÉ;
ET RÉSOLU UNANIMENT;**

Que la séance soit et est levée à 19 h 55.

Adopté à la séance du 12 janvier 2026

.....
France Simard, Maire

Je, France Simard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

.....
Caroline Gagnon, D.-G. et gref.-très.